



Communiqué de presse

Mercredi 25 juin 2014

Projet de loi sur la transition énergétique : il manque un peu d'air !

Ségolène Royal présentait le 18 juin le projet de loi sur la transition énergétique¹ dont quelques dispositions sont consacrées à l'amélioration de la qualité de l'air en France. France Nature Environnement (FNE) se réjouit qu'il y ait un volet air, car il y a une logique à parler de manière cohérente d'énergie, de climat et d'air, mais s'inquiète de l'inconsistance de ce qui est envisagé !

Si l'air n'était qu'une question de voiture !

Se préoccuper de qualité de l'air et d'énergie amène logiquement à se préoccuper de la question des transports, c'est une réalité. Mais se déplace-t-on uniquement en voiture ? Et les avions madame la Ministre ? L'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporтуaires² recommande elle-même dans son rapport 2013 récemment publié³, une série de mesures visant à diminuer les rejets de polluants des avions et des infrastructures aéroporтуaires.

D'une manière générale la question des émissions de polluants dans l'air du secteur des transports (routier, maritime et fluvial, aérien) ne pourra se résoudre que par un ensemble de mesures combinées, inscrites dans une logique de mobilité repensée. Le transport de demain c'est moins, mieux, autrement.

Nos modes de chauffage, aucun rapport ?

Les choix énergétiques à venir seront déterminants et concerneront directement nos modes et systèmes de chauffage. Les rejets de ce secteur se trouvent être à l'origine de 30 à plus de 50% des émissions dans l'air de particules fines selon les secteurs. Et nous ne citons que les seules particules parce qu'elles sont les plus impactantes sur la santé de chacun ! Est-ce vraiment hors sujet ?

¹ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-grands-axes-du-nouveau-modele.html>

² ACNUSA

³ <http://www.acnusa.fr/userfiles/Rapport-ebook2013/index.html>

Choisir nos combustibles, renouveler nos systèmes de chauffage pour des modèles plus performants, filtrer nos rejets, sont autant de points d'amélioration à prendre en compte dans un texte comme celui-ci.

Et nos bâtiments ?

Si nous parlons de la rénovation de nos bâtiments, de nouveaux choix d'isolement, il est inadmissible d'oublier la prise en compte de la qualité de l'air intérieur des locaux d'habitation, de travail, d'enseignement et de manière générale des émissions de ce secteur.

Pour José Cambou, pilote du réseau santé-environnement de France Nature Environnement : *« Certaines des propositions faites par ce texte nous semblent fondamentales ou justifiées : comme la création de zones à circulation restreinte, la prime à la conversion pour les véhicules les plus polluants pour les personnes à faibles revenus et dans des zones à circulation restreinte, la réaffirmation de l'inclusion d'un volet air dans les schémas régionaux. Malheureusement, elles sont parfaitement insuffisantes au regard de l'enjeu ! La question de la qualité de l'air est traitée par le petit bout de la lorgnette. Ceci ne permettra pas aux citoyens français de respirer un air de bonne qualité 24h sur 24 dans les années à venir. Ce texte doit être beaucoup plus ambitieux ! ».*